

Les orthophonistes libéraux doivent obligatoirement joindre leur attestation de paiement à l'URSSAF de leur cotisation obligatoire de formation continue.

Les orthophonistes salariés recevront une attestation d'inscription pour une demande d'absence pour formation auprès de l'employeur.

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Fax.....

Email :

Adhérent FNO en 2009..... OUI NON

Adhérent FNO en 2010..... OUI NON

Syndicat régional de.....

Exercice : Libéral Mixte Salarié

Date..... SIGNATURE

Votre hébergement : une liste d'hôtels vous sera adressée dès réception de votre inscription.



Informations générales

Lieu

Espace des Congrès Opéra de Vichy

Secrétariat organisation

FNO, 145 bd Magenta - 75010 PARIS
Tél : 01 40 35 63 75
www.orthophonistes.fr

Organisation locale

www.congres-vichy.fr

Hébergement

Office de Tourisme de Vichy
5, rue du Casino 03200 Vichy
04 70 98 71 94
www.vichy-tourisme.com



DESTINATION
VICHY

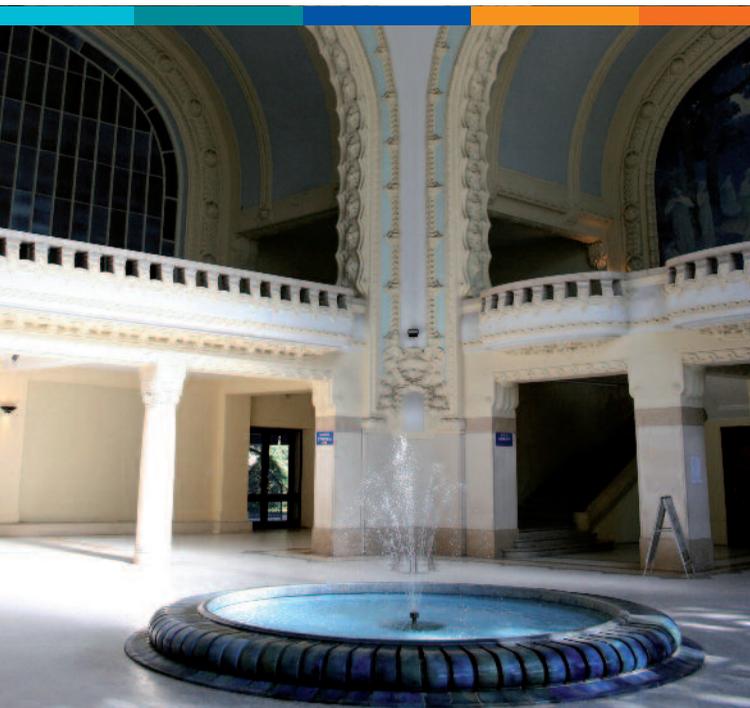


L'orthophoniste, acteur de santé



XXV^e Congrès de la Fédération Nationale des Orthophonistes

10, 11 et 12 juin 2010
Palais des Congrès
Vichy Auvergne



Jeudi 10 juin 2010

- 12h00** Buffet accueil
14h00 Partie statutaire
16h30 Pause
17h00 Conseil d'administration fédéral - réservé aux adhérents

Vendredi 11 juin 2010

- 8h00** Accueil des congressistes
9h00 Discours ouverture président de région
9h15 Accès aux soins et démographie,
Maisons de santé, pôles de santé

Après un exposé de deux expériences en région, une table ronde sera organisée avec des personnalités, institutionnels et autres professionnels de santé : un représentant des maisons de santé, un représentant des Caisses d'assurance maladie, le président de l'ONDPS, un orthophoniste exerçant en maison de santé, un représentant des associations d'usagers, un représentant de la DHOS, un représentant de la FNO.

Quelles réponses pour et par les orthophonistes ? Quelles contraintes ? Quels avantages ? Quelle incidence sur l'exercice professionnel ? Les dispositions de la loi HPST entraînent des changements dans l'organisation des soins, permanence, continuité, réponses aux carences en matière d'offre de soins.

- 10h30** Pause
11h00 Coordination/parcours de soins et coopération
Quelle place pour l'orthophoniste dans la coordination des soins ? Comment s'organise-t-elle sur le terrain ? Dans les textes ? Différence entre coordination et coopération ? L'orthophoniste est-il concerné par les nouveaux modes de coopération ? Comment est-ce organisé pour les autres professions de santé ?
Personnalités pressenties : le Président de l'UNPS, un représentant de la Fédération hospitalière de France, un représentant des associations d'usagers, un représentant de la HAS, DHOS, un élu local rural, un représentant de la FNO.

- 12h00** Repas
14h00 Discours (du de la) Président(e) de la FNO

14h15 ARS
Organisation et gouvernance

Présentation et organisation de la santé en région. Le schéma régional d'organisation des soins.

Personnalités pressenties : le directeur de l'ARS Auvergne, le directeur général de l'Uncam, le président de l'UNPS, un directeur d'hôpital local, le président de la CNS, un parlementaire, un représentant de la FNO.

URPS
Place des organisations syndicales et ordinales
Représentation

Quelles conséquences sur l'organisation de la représentation des professionnels de santé en région ?

Personnalités pressenties : le président du CNPS, un représentant du Conseil de l'ordre d'une profession paramédicale, un parlementaire, le président d'un syndicat paramédical, un représentant du Conseil de l'UNCAM ou un représentant de son organisation, un représentant de la FNO.

17h00 Manifestation locale
A la discrétion de la région Auvergne

18h00 Réception mairie

20h30 Dîner de gala

Samedi 12 juin 2010

9h00 Education à la santé et éducation thérapeutique
Organisation et financement

Après un exposé de deux expériences en région, une table ronde sera organisée avec des personnalités, institutionnels et autres professionnels de santé.

Quelle place pour la prévention ? Différences entre éducation à la santé et éducation thérapeutique.

Quels financements ? Rôle et place des régimes obligatoires et complémentaires

Personnalités pressenties : un représentant de la prévention de la Mutualité Française, un représentant de la prévention à l'UNCAM, un représentant du syndicat des médecins scolaires, un professeur de santé publique, un orthophoniste, un représentant de la FNO.

10h30 Pause

11h00 Expression libre
Tribunes des syndicats régionaux

Interventions de syndicats régionaux sur des thèmes proposés par les régions.

12h30 Discours de clôture

13h00 Apéritif de clôture



Bulletin d'inscription

XXV^e Congrès de la Fédération Nationale des Orthophonistes

10, 11 et 12 juin 2010

Palais des Congrès • Vichy • Auvergne

Bulletin à compléter recto verso et à retourner à :
FNO : 145 bd Magenta - 75010 PARIS - Tél. 01 40 35 63 75

Jeudi 10 juin 2010, 12h00

Buffet déjeuner réservé aux adhérents FNO 2009 et/ou 2010
Participera OUI NON

Vendredi 11 juin 2010, 12h00

Déjeuner

Adhérent/accompagnant :x 10€
Non-adhérent/accompagnant :x 20€

SOIRÉE DE GALA

Vendredi 11 juin 2010, 20h30

Dîner de gala au Palais des Congrès

Adhérent/accompagnant :x 55€
Non-adhérent/accompagnant :x 85€

TOTAL :€

• Chèque à joindre à l'inscription à l'ordre de la "FNO"

Fait à le
SIGNATURE